

# Hébreux 6

Französische Darby-Übersetzung



**1** C'est pourquoi, laissant la parole du commencement du Christ, avançons vers l'état d'hommes faits, ne posant pas de nouveau le fondement de la repentance des oeuvres mortes et de la foi en Dieu, **2** de la doctrine des ablutions et de l'imposition des mains, et de la résurrection des morts et du jugement éternel. **3** Et c'est ce que nous ferons, si Dieu le permet. **4** Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, et qui ont goûté du don céleste, et qui sont devenus participants de l'Esprit Saint, **5** et qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les miracles du siècle à venir, **6** qui sont tombés, soient renouvelés encore à la repentance, crucifiant pour eux-mêmes le Fils de Dieu et l'exposant à l'opprobre. **7** Car la terre qui boit la pluie qui vient souvent sur elle, et qui produit des herbes utiles pour ceux pour qui elle est aussi labourée, reçoit de Dieu de la bénédiction; **8** mais si elle porte des épines et des chardons, elle est réprouvée et près de la malédiction, et sa fin est d'être brûlée.

**9** Mais nous sommes persuadés, en ce qui vous concerne, bien-aimés, de choses meilleures et qui tiennent au salut, quoique nous parlions ainsi. **10** Car Dieu n'est pas injuste pour oublier votre oeuvre et l'amour que vous avez montré pour son nom, ayant servi les saints et les servant encore. **11** Mais nous désirons que chacun de vous montre la même diligence pour la pleine assurance de l'espérance jusqu'au bout; **12** afin que vous ne deveniez pas paresseux, mais imitateurs de ceux qui, par la foi et par la patience, héritent ce qui avait été promis. **13** Car lorsque Dieu fit la promesse à Abraham, puisqu'il n'avait personne de plus grand par qui jurer, il jura par lui-même, **14** disant: "Certes, en bénissant je te bénirai, et en multipliant je te multiplierai". **15** ainsi Abraham, ayant eu patience, obtint ce qui avait été promis. **16** Car les hommes jurent par quelqu'un qui est plus grand qu'eux, et le serment est pour eux un terme à toute dispute, pour rendre ferme ce qui est convenu. **17** Et Dieu, voulant en cela montrer plus abondamment aux héritiers de la promesse l'immutabilité de son conseil, est intervenu par un serment, **18** afin que par deux choses immuables, dans lesquelles il était impossible que Dieu mentît, nous ayons une ferme consolation, nous qui nous sommes enfuis pour saisir l'espérance proposée, **19** laquelle nous avons comme une ancre de l'âme, sûre et ferme, et qui entre jusqu'au dedans du voile **20** où Jésus est entré comme précurseur pour nous, étant devenu souverain sacrificateur pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédec.